



**SNES – Section académique de Montpellier**

Enclos des Lys, Bât. B - 585 rue de l'Aiguelongue - 34090 MONTPELLIER

Tel. : 04.67.54.10.70 – Fax : 04.67.54.09.81

[s3mon@snes.edu](mailto:s3mon@snes.edu) – [www.montpellier.snes.edu](http://www.montpellier.snes.edu)

## **CLASSE EXCEPTIONNELLE 2018 DES AGRÉGÉS COMPTE-RENDU DE LA CAPA DU 11 JUIN 2018**

Le groupe de travail du 14 mai avait étudié la recevabilité des candidatures au vivier 1. Cette année, les conditions d'éligibilité ont été assouplies pour les collègues ayant exercé dans le supérieur à temps complet et ceux ayant au moins un mi-temps en éducation prioritaire. Toutes les infos sont sur notre site.

### **Lors de la CAPA de ce jour nous avons étudié les propositions de la rectrice pour la CAPN.**

Nous sommes intervenus pour alerter la rectrice sur les résultats de la campagne 2017 pour l'académie de Montpellier. En effet, seuls 79% des collègues proposés (49 sur 62) ont été promus à la CAPN, contre 98% pour les collègues d'Aix-Marseille et 96% pour ceux de Lyon (académies comparables à la nôtre). Comme nous l'avions annoncé en CAPA 2017, l'académie de Montpellier a été pénalisée par la stratégie de l'ancienne rectrice, soutenue par le SNALC, de mettre en avant des candidats peu avancés dans le grade, candidats que la CAPN n'a pas retenus. Nous avons lors de cette CAPA 2017 proposé de rehausser l'avis de collègues plus anciens dans le grade, ce qui aurait permis d'assurer plus de promotions en CAPN pour notre académie et une rotation plus rapide des promotions (des collègues promus trop jeunes bloqueront durablement les campagnes à venir).

Suite à cette analyse et à ce premier bilan, notre argumentation a commencé cette année à être entendue par la nouvelle rectrice : nous avons pu obtenir de faire remonter le barème et le rang de 7 collègues (soit plus de 10% des proposés) correspondant davantage aux critères de promotion de la CAPN.

Cette année, dans le cadre du vivier 1, 123 collègues ont candidaté et 50 sont proposés (19 avec un avis Excellent et 31 avec un avis Très satisfaisant). Dans le vivier 2, 208 collègues figurent sur le tableau (dont 42 proposés aussi au vivier 1) et seuls 17 ont été proposés (7 avec un avis EXC et 10 avec un avis TS). Pour nous, le ratio 80/20 de promotions n'est ni tenable car le vivier 1 va très rapidement s'épuiser, ni acceptable car les missions et fonctions retenues écartent un trop grand nombre de collègues et créent des inégalités (lycée-collège en particulier, et entre les disciplines).

Pour le SNES-FSU, la classe exceptionnelle doit constituer à terme un débouché de carrière pour tous. À tous les niveaux, nous intervenons pour améliorer les modalités de sa mise en place qui restent encore très largement insatisfaisantes.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour les collègues proposés en CAPN, vous trouverez une [fiche de suivi](#) sur [notre site](#).

Pour les commissaires paritaires agrégés du SNES-FSU,  
Stéphane Audebeau, Bertrand Humeau, Claire Pous, Myriam Vialaneix

Montpellier, le 11 juin 2018